

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2026-01(GCAP)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-six et le 05 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 26 février 2026

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Étaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{er} vice-présidente, monsieur Maurice JAYET, 3^e vice-président, madame Laurie SARDELLA, membre du bureau.

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du bureau du 16 décembre 2025.

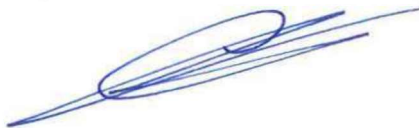
Le président expose :

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2025 a été porté à la connaissance des membres du bureau.

Il leur est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20260305-B2026-01-GCAP-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION DU BUREAU DU CASDIS

DU 16 DÉCEMBRE 2025

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20260305-B2026-01-GCAP-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

RÉUNION DU BUREAU DU 16 DÉCEMBRE 2025 – 15H00

ORDRE DU JOUR

Rapport n°1	Adoption du procès-verbal de la réunion du bureau du 27 novembre 2025	3
Rapport n°2	Filière sapeurs-pompiers professionnels - Régime indemnitaire durant les absences	3
Rapport n°3	Personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)- Régime indemnitaire durant les absences (PATS)	4
Rapport n°4	Filière technique- Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4
Rapport n°5	Modification de l'organigramme	4
Rapport n°6	Approbation du tableau des effectifs des emplois permanents	5
Rapport n°7	Attribution et avenant marchés publics.	5

Étaient présents :

Membres avec voix délibérative :

Monsieur Jean-Claude CASTEL, président du CASDIS ,

Monsieur Claude BONDIL, 1^{er} vice-président ;

Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président.

Madame Laurie SARDELLA, membre du bureau (en visioconférence) ,

Étaient excusés :

Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente ,

Assistaient également à la réunion :

Colonel Sylvain BESSON, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Colonel Nicolas BROU, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ,

Lieutenant-colonel Henri COUVÉ, chef du groupement compétences et potentiels humains ,

Lieutenant-colonel Olivier CHANTRIAUX, chef du groupement soutien opérationnel et logistique ;

Monsieur Jean-Christophe JULIEN, chef du groupement finances commande publique ;

Madame Marie-France MICHEL, cheffe du groupement coordination, appui, pilotage

Le président remercie les membres du bureau de leur présence. Il rappelle que cette séance, étant suivie par la réunion du conseil d'administration, se tiendra, exceptionnellement en configuration bureau uniquement

Concernant le Bureau, 7 rapports sont inscrits à l'ordre du jour dont 6 rapports relevant des ressources humaines et 1 relatif à des attributions de marchés publics et avenants à des marchés, à la suite de la réunion de la commission d'appel d'offres qui vient de se terminer

Monsieur BONDIL désigné secrétaire de séance procède à l'appel. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du bureau du 27 novembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 27 novembre, qui s'est tenu conjointement avec la commission des finances, a été porté à la connaissance des membres du bureau

En l'absence d'observation le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité

Rapport n°2 : Filière sapeurs-pompiers professionnels - Régime indemnitaire durant les absences

Le président présente le rapport

Il indique qu'au regard des évolutions réglementaires, il est nécessaire d'abroger la délibération relative au maintien du régime indemnitaire adoptée en octobre 2019. Il précise que les nouvelles dispositions trouveront à s'appliquer, au 1^{er} janvier 2026, aux agents relevant du régime spécial et du régime général de sécurité sociale, lors des périodes de congés pour indisponibilités physiques (congés de maladie ordinaire, congés de longue ou grave maladie, congés de longue durée, temps partiel thérapeutique)

Par ailleurs, en cas de requalification rétroactive d'un congé antérieurement accordé en congé de longue maladie ou de longue durée, l'agent conserve le bénéfice des primes versés durant ce congé, avant la requalification

De même, les agents placés en congé pour invalidité temporaire de service (CITIS), en congé de maternité, en congé de naissance, en congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, en congé d'adoption ou en congé de paternité et d'accueil de l'enfant bénéficient du maintien de leur régime indemnitaire

Le président rappelle que le comité social territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 1^{er} décembre 2025

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté

Rapport n°3 : Personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)- Régime indemnitaire durant les absences (PATS)

Le président présente ce rapport. Il souligne que les nouvelles dispositions réglementaires trouvent également à s'appliquer au 1^{er} janvier 2026 aux personnels administratifs et techniques pour ce qui concerne les conditions de maintien de l'IFSE et de la NBI en cas d'absence pour maladie.

En cas de requalification rétroactive d'un congé antérieurement accordé en congé de longue maladie ou de longue durée, l'agent conserve le bénéfice des primes versés durant ce congé, avant la requalification.

Par ailleurs, les agents placés en congé pour invalidité temporaire de service (CITIS), en congé de maternité, en congé de naissance, en congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, en congé d'adoption ou en congé de paternité et d'accueil de l'enfant bénéficient du maintien de leur IFSE.

Le CST a également rendu un avis favorable sur ce rapport le 1^{er} décembre 2025

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté.

Rapport n°4 : Filière technique- Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le président rappelle que le bureau a validé récemment la nomination, à compter du 1^{er} décembre 2025, d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe au grade d'agent de maîtrise par suite de promotion interne.

À la suite de cette nomination, l'emploi correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe étant vacant, il convient de le supprimer et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le président indique que le comité social territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 1^{er} décembre 2025 et met le rapport aux voix.

En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Modification de l'organigramme

Le président indique que la modification de l'organigramme proposée tient compte de la délibération du Bureau du 27 novembre 2025 portant création du poste à temps complet de lieutenant de SPP qui assurera les fonctions de chef du service « soutien aux collectivités » au sein du groupement de la coordination, de l'appui et du pilotage (GCAP).

Le président indique que le comité social territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 1^{er} décembre 2025 et met le rapport aux voix.

En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Approbation du tableau des effectifs des emplois permanents

Le Président présente le tableau des effectifs qui doit être adopté par le bureau Ce tableau reprend d'une part, les créations et suppressions de postes intervenues au cours de l'année 2025 et d'autre part, les mouvements ou évolutions de carrière des agents du SDIS 04.

Le tableau des effectifs est mis aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 (remis en séance) : Attribution de marchés publics

Le président Indique que la commission d'appel d'offres réunie à 14h30 a rendu un avis favorable pour attribuer les 4 lots du marché à procédure adoptée relatif à la création de cuves de récupération des eaux pluviales.

Les 4 lots concernant les centres d'incendie et de secours de Manosque, Digne les Bains, Gréoux les Bains et Orailson ont été attribués à la société DURANCE TRAVAUX de Château-Arnoux pour un montant de 116 189,30 € HT.

D'autres travaux destinés à renforcer les actions en faveur du développement durable et à maîtriser les dépenses d'eau sont prévus.

Le président indique que l'enveloppe globale de ces différents travaux s'élève à 449 K€ environ, subventionnés à hauteur de 354 K€ au titre du fonds vert.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 (remis en séance) : Avenants aux marchés de travaux du centre départemental de soutien opérationnel

Le président indique, qu'à la notification des marchés, le budget global dédié aux travaux s'élevait à 2 135 444,54 € HT.

Le président présente ensuite les différents avenants en moins-value et plus-value qu'il convient de conclure.

Il souligne qu'au terme de ces avenants, le budget global dédié aux travaux (hors actualisation réglementaire) de cette opération est ramené de 2 135 444,54 € HT à 2 133 752,81 € HT soit une moins-value d'environ 0,08 % (1 691,73 € HT).

Il tient à souligner la rigueur apportée par le service Infrastructures en charge de la maîtrise d'ouvrage de cette opération et qui a permis le respect des délais de construction et de l'enveloppe budgétaire dans un contexte économique particulièrement difficile.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le président remercie les membres du bureau de leur présence et les invite à rejoindre la salle de réception afin de participer à la réunion du conseil d'administration prévue à 16 heures.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



CLAUDE BONDIL

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



JEAN-CLAUDE CASTEL